



Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2020. J'espère que 2019 a été globalement positive et que la nouvelle année sera meilleure dans tous les domaines de la vie pour vous et vos proches.

Pour la commune, en 2019, le chantier de la réhabilitation de la salle polyvalente aura été un sujet très mobilisant. Il n'est pas totalement terminé et je vous laisse lire l'article qui lui est consacré pour les détails.

Des mouvements de personnel à l'intercommunalité n'auront pas permis de réaliser les travaux de voirie envisagés en 2019. Ils seront à reporter en 2020. Il s'agissait de reprises (ferme des Perdriets), des renforcements hors agglomération (les routes des Vaseliers et des Perdriets) et du gravillonnage (entre le cimetière et Sammeron)... Des demandes de subvention seront déposées aussitôt que le nouveau technicien aura réalisé le chiffrage.

L'enquête publique du PLU aura permis à ceux qui le souhaitent de formuler des remarques. A

l'heure où j'écris ces lignes, nous n'avons pas encore reçu le rapport du commissaire enquêteur. Les ajustements issus de cette enquête publique seront étudiés dès que possible. Le PLU devrait être adopté définitivement en fin de premier semestre 2020 en fonction des impératifs de renouvellement des organes délibérants.

En 2020, les sujets communaux et intercommunaux seront nombreux.

Depuis le 1^{er} janvier, le syndicat qui gère la collecte de nos déchets a changé de prestataire. Nos habitudes vont changer avec de nouveaux jours de collecte pour tous les déchets (OM, tri sélectif et déchets verts). Je ne doute pas que chacun finira par s'y habituer, mais en attendant, il va y avoir des ratés. Conscient de la gêne qui sera créée, le Syndicat demande de privilégier leur messagerie (contact@covaltri77.fr) pour les joindre en cas de souci plutôt que le téléphone qui risque d'être très encombré.

Toujours depuis le 1^{er} janvier, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie compte 54 communes au lieu de 42 suite à la fusion avec une partie de l'ex-

Pays Créçois. De mon point de vue, le premier enjeu des élus de cette intercommunalité devra être la préservation de l'indispensable proximité avec les usagers. Les compétences sont de moins en moins communales mais l'échelon de la commune devra également être au cœur des réflexions.

En mars, une équipe municipale sera élue par vos soins et se mettra au travail dans l'intérêt collectif. Les orientations suivantes appartiendront à cette nouvelle équipe. Le 1^{er} tour est prévu le dimanche 15 mars, le second une semaine plus tard.

Pour conclure, je voulais vous dire combien j'avais apprécié l'arbre de Noël de la Commune. Les plus jeunes, leurs parents et les anciens y ont partagé un moment de grande convivialité. Merci à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent autour de chaque manifestation pour créer du lien entre les habitants, lien qui contribue au plaisir de vivre dans notre village.

Excellente année 2020....

Philippe FOURMY



Dans ce numéro :

Informations générales	Pages 3 à 7
Fêtes et cérémonies	Page 8
La mutuelle communale	Pages 9
Travaux	Page 10 à 13
Comptes-rendus des conseils municipaux	Pages 14 à 18



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY

Comité de rédaction
Mme Marie-Thérèse NAJAR
Mme Myrienne COTTRET

Ferme de Signets

Fruits et Légumes

Produits du terroir

Vente à la Ferme Signy-Signets

Magasin Sammeron

01 60 22 61 30 - www.fermedesignets.fr

EARL
Aux Serres de Pisseloup
VENTE AU DETAIL
03 23 70 10 70

.Plantes fleuries .Plantes vertes
.Plantes à massifs .Plants de légumes

Hameau Pisseloup - 02310 Charly sur Marne

Agence de Voyages
Tropic'Alizé

22 Rue du Faldourey
77260 La Ferté sous Jouarre
France

Tél : 01 60 22 61 30
Fax : 01 60 22 61 31

L'Invisible

Prêt-à-Porter - Lingerie - Femme

Eden Park
Fleur de Sel
Lacoste
Sacré d'Eva
Austina
Anigeli
Lise Charnel
Lau
Korling
Christine Laure
Eve Koyan...

3-5 rue Pierre Main - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
Tél. 01 60 22 09 89

La Maison de Paris

Mode Homme

Eden Park
Lacoste
Lacoste
Pierre Cardin
Hugoboss
Ermenegildo
Hugoboss

Tél. : 01.60.22.01.23
24 - rue des Faldourey
LA FERTÉ-SOUS-JOARRE

Les Pit'chounes

Boutique mode et cérémonie de 0 à 16 ans
**PETIT BATEAU - MAYORAL - BOBOLI - BILLIEBLUSH
BILLYRANDIT - DOUBOU ET CIE - VULLI - SUCRE D'ORGE**

5 place de l'Hôtel de ville
77260 La Ferté sous Jouarre
01 60 01 42 45

bienvenue

LES BOUCHERIES CHEVALLIER

SAS MARISA
BOUCHERIE CHARCUTERIE

13 Ave Franklin Roosevelt C.C. les coverts
77260 LA FERTÉ sous Jouarre

Tél : 01 60 22 61 40
Fax : 01 60 22 61 75

Heures d'ouverture
du mardi au vendredi
9h-12h30 - 14h30-19h30
samedi
9h-19h30
dimanche matin
9h-12h30

ACTIF TRANSACTION

ORPI
ORIENTATION IMMOBILIERE

Agence de la Ferté sous Jouarre
(Estimation / vente uniquement)
1 Avenue Franklin Roosevelt
01.60.22.99.50.
actiftransaction@orpi.com

Agence de Meaux
48 rue de la Crèche
77100 MEAUX
01.64.33.89.89.
actiftransaction2@orpi.com

Ouvert du lundi au samedi
Estimation - Vente - Visiter - Location - Gestion
Bénéficiez de tous les services du 1^{er} réseau national !
www.orpi.com

ducasse

Marbrerie funéraire
Pompes funèbres

29-31, rue Michel-Fauvet - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOARRE
Tél. : 01 60 22 02 80 - Fax : 01 60 22 00 75 - Port. 7/7 06 72 93 32 80

- Contrats et prévoyance obèques
- Caveau coulé et enduit à l'ancienne
- Caveau en cuves en 48 heures
- Monuments à partir de 1 022 € TTC
- Nombreux monuments en exposition
- Magasin ouvert du lundi au samedi
- Déplacement pour devis gratuit

Maison fondée en 1945 : Trois générations de professionnels à votre service.
Ecouter, conseiller, aider, c'est notre métier :
Nous assurons l'organisation intégrale des obèques.

AU CHIEN CHIC

Coupe ciréaux - Epilation - Tonte
6 Rue Pierre Marx
77260
LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Tél : 01 60 22 66 03

du mardi au samedi de 9h à 19h00
SAMEDI 9h-19h00

01 60 22 66 03 **AU CHIEN CHIC**
01 60 22 66 03

POMPES FUNÈRES - MARBRERIE

CONTRAT PRÉVOYANCE OBÈQUES

PETIT FUNÉRAIRE

DES PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE

7 JOURS SUR 7 / 24H SUR 24 - TÉL. : 01 60 22 07 07

PETIT - RYCKAERT S.A.R.L.
4 RUE PETIT HUET - 77640 - JOUARRE
FAX : 01 64 34 91 58

PEZZETTA DEMEME SA

STATION SERVICE

77260 LA FERTÉ-SOUS-JOARRE

01 60 22 02 06

Speedy

"sarl Formule 3000"

40, Avenue Franklin Roosevelt
77260 LA FERTÉ-SOUS-JOARRE
Tél. : 01 60 22 04 00 - Fax : 01 60 01 85 76

Tapissier - Décorateur

Michel SEGOTIN

7 rue Poterne Bruneau - 77260 La Ferté-sous-Jouarre

06 22 38 01 50

Restauration et refecton de chaises, fauteuils, canapés...
Création de sièges.
Aménagement intérieur.

msegotin@free.fr m'set : 7885562700030

WIAME
VRD

L'ambition trace la route.

CENTRALES D'ENRIÈRES - TRAVAUX ROUTIERS - ASSAINISSEMENT - GRANDS TRAVAUX
ZAC du Hainault - Sept Sorts - B.P. N°90074 - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
Tél. : 01 60 24 40 30 - Fax : 01 60 24 40 39 - <http://www.wiame-vrd.fr>

NICE
Coiffure

Nos Horaires

Mardi au Vendredi
9h00 - 19h00
Samedi
9h00 - 18h00

FEMME
SHAMPOING
COIFFURE
25 €

HOMME
COIFFURE
18 €

TÉL : 01 75 17 74 83

28, avenue Franklin Roosevelt - 77260 LA FERTÉ SOUS JOUARRE

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

FENÊTRES, PORTES-FENÊTRES ET VOILETS

PORTAIL, CLOTURES ET GARDE-CORPS

PORTES D'ENTRÉE ET DE GARAGE

VÉRANDAS ET STORES

ISOLATION DE COMBLES

TECNI'BAIE

Route Départementale 1003 (ex RN3) - 02400 BLESME
Tél. 03 51 57 01 00

36, av. Franklin Roosevelt
LA FERTÉ-SOUS-JOARRE
Tél. 01 72 96 03 00

東方紅大酒樓
Restaurant
Dragon d'or

Buffet à Volonté - Wok & Grillade
Spécialité Asiatique

☎ 01 60 32 97 61 (ouvert 7j/7j)

3, rue du Hainault Z.I. du Hainault (RN3-Sept Sorts)
77260 La Ferté sous Jouarre

Dominique LATRE
Audioprothésiste

Le spécialiste de l'audition et de la vue

BILAN ET ESSAI GRATUITS N'hésitez pas à vous renseigner !

12, place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTÉ-SOUS-JOARRE
01.60.22.03.00

AUTO-ÉCOLE DE LA GARE DE LA FERTÉ

44 rue Michel Fauvet
77260 La Ferté sous Jouarre
01.60.22.11.22

Horaires d'ouverture du bureau et cours de conduite
Du mardi au vendredi de 9 h à 19 h, samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Horaires des cours de conduite
Du mardi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 16 h.

ACHAT
VENTE
LOCATION

imm7

vous accompagne dans tous vos projets

01 60 22 28 28
www.agenceimm7.com

30, Grande Place 77640 JOUARRE

Métamorphose Coiffure

Visagiste
Féminin Masculin

Mardi - Mercredi - Jeudi
9h30 - 12h30 et 14h - 19h
Vendredi 9h30 - 19h
Samedi 9h - 19h

Mc
METAMORPHOSE COIFFURE

01 60 22 73 74

5 Rue du commerce
ZI du Hainault
77260 SEPT SORTS

Etat-civil

Naissances

Chloé GAILLOURDET, le 23 mai 2019,
 Naé TRUONG-QUANG TRUEBA, le 22 juillet 2019,
 Elliot MESNAGE, le 5 août 2019,
 Robyn DUVAL SOAVE, le 30 octobre 2019,
 Salomé FOUCHER, le 4 novembre 2019,
 Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



Mariages

Magali MARTIN et Emmanuel HEREAU, le 22 juin 2019,
 Julia COUPEAU et Grégoire LEMOINE, le 14 septembre 2019,
 Mélanie AVILA et Thibault GAUJE, le 14 septembre 2019,
 Aline BEGUIN et Romaric LEMOINE, le 26 octobre 2019,
 Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.



Décès

Jean-Pierre HORN, le 7 décembre 2019.
 Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches.



Nous collectons pour valoriser votre tri !

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE AU 1ER JANVIER 2020

- ➡ Ordures ménagères : Lundi matin
- ➡ Emballages/sélectif : Jeudi matin semaine impaire
- ➡ Déchets verts : Jeudi après-midi



Encombrants : **Collecte à l'appel par le biais d'un numéro vert** (en cours d'attribution)

COVALTRI 77
 24/26 rue des Margats
 77120 COULOMMIERS

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h par téléphone au 01 64 20 52 22
 par mail à contact@covaltri77.fr

Horaires du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public
 aux horaires ci-dessous :

Lundi, mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Le secrétariat est fermé tous les mercredis.

Téléphone : 01-60-24-59-50

Télécopie : 01-60-24-59-58

mairie-de-signy-signets@wanadoo.fr



Extrait de l'Arrêté Préfectoral n°19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en Seine-et-Marne

Article 4—Horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées.

Article 6—Horaires des activités bruyantes effectuées par les professionnels

Les chantiers de travaux privés ou publics, effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements, sont autorisés :

- De 07h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- De 08h00 à 20h00 le samedi

Et interdits les dimanches et jours fériés.

Article 8— Bruits liés aux comportements à l'extérieur

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public ainsi que dans les lieux privés extérieurs (cours, jardins, parkings, voies, ...) ne doivent pas être émis des bruits gênants par leur intensité, leur répétition, ou par l'heure à laquelle ils se manifestent, tels que ceux pouvant provenir :

- De chants et cris de toute nature, y compris provenant de l'expression des chanteurs, conteurs, musiciens et spectacles de rue ;
- De conversations entre clients aux terrasses des cafés et autres lieux, publics ou privés ;

- De dispositifs d'émission sonore par haut-parleur ;
- De la diffusion de messages par mégaphone, micro, cri ou chant ;
- Du stationnement prolongé de véhicules, moteurs tournants.

Les responsables d'établissements ouverts au public, tels que les cafés, bars, restaurants, bals, salles de spectacles, discothèques, salles polyvalentes doivent prendre toutes mesures utiles pour que le comportement de leurs usagers ne soit à aucun moment source de gêne sonore pour le voisinage.

Article 9—Bruits domestiques

Dans les locaux d'habitation et leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes dispositions et toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits domestiques et de comportement émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, de climatisation, de ventilation, ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptés à ces lieux.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles doivent notamment prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne sonore pour le voisinage.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont également tenus de prendre toutes mesures propres à supprimer la gêne sonore.

Il appartient au propriétaire d'un système d'alarme, de prendre toutes dispositions pour interrompre très rapidement le bruit lié à ce dispositif et pour remédier à ses déclenchements intempestifs.

Le déclenchement injustifié d'une alarme ou de tout autre dispositif d'alerte sonore visant à la sécurité de locaux d'habitation, est passible de la peine d'amende prévue à l'article R1337-7 du code de la santé publique.

Si l'urgence commande de mettre fin à une atteinte intolérable à la tranquillité publique provoquée par l'intensité ou la durée du signal sonore déclenché, il peut être procédé par voie d'exécution d'office à la mise hors circuit du dispositif.

Les éléments et équipements collectifs et individuels des bâtiments (ascenseurs, vide-ordures, pompes à

chaleur, climatiseurs, ...) doivent être entretenus et utilisés de manière à ce qu'aucune dégradation des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolation acoustique du sol ou des parois.

Les mesures sonométriques permettant de vérifier la qualité acoustique des bâtiments, doivent être effectuées conformément aux normes en vigueur.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation d'équipements collectifs ou individuels dans les bâtiments.

Activités agricoles : l'emploi des appareils sonores d'effarouchement des animaux ou de dispersion des nuages utilisés pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées.

Les horaires de fonctionnement, le nombre de détonations par heure et par appareil sont fixés, en cas de besoin, par le maire.

Lieux privés ou publics pouvant accueillir occasionnellement des événements sonorisés : il peut être demandé au responsable du lieu destiné à la location (salon privé, salle polyvalente, local associatif, ...) de prendre des mesures visant à prévenir les troubles auditifs et à préserver la tranquillité du voisinage, notamment en réglementant leurs horaires d'accès, leurs bonnes conditions d'usage, la pose d'un limiteur de son, ou tous travaux nécessaires à l'amélioration de l'isolation acoustique.

Article 11—Dispositions applicables à certaines activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs

La verbalisation

Les infractions à l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage constituent des contraventions de 1^{ère}, 3^{ème} ou 5^{ème} classe, réprimées selon les textes cités dans les visas de l'arrêté.

1^{ère} classe

Article R610-5 du code pénal : sauf disposition plus répressive concernant la police spéciale du bruit, la violation des arrêtés de simple police est passible de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

3^{ème} classe

Pour les bruits dits « de comportement » ou « domestiques » : dans les conditions prévues aux articles R1337-7 et R1337-9 du code de la santé publique.

La qualification des bruits ou tapage injurieux ou nocturnes prévus et réprimés par l'article R623-2 du code pénal, a également vocation à s'expliquer aux situations de nuisances de voisinage. Seuls les officiers et agents de police judiciaire sont habilités à sanctionner ces infractions.

Les contraventions de 3^{ème} classe peuvent être sanctionnées par l'amende forfaitaire prévue à l'article R48-1 du code de procédure pénale.

5^{ème} classe

Pour les bruits des activités professionnelles ou sportives, culturelles ou de loisirs et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes : dans les conditions prévues à l'article R1337-6 du code de la santé publique.

Délit

Pour les appels téléphoniques malveillants ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui, ils sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-16 du code pénal). Il peut être fait application de ces dispositions afin de retenir le délit d'agression sonore en vue de troubler la tranquillité d'autrui, lorsque la nuisance n'est pas causée par simple désinvolture, mais par une intention caractérisée de nuire.

Pour ce qui concerne les délits, tout agent assermenté constatant une infraction dans l'exercice de ses fonctions, est tenu d'en avertir immédiatement le parquet.

Par ailleurs, les agents doivent obtenir l'autorisation préalable du parquet avant d'engager une recherche d'infraction lorsqu'il s'agit de contrôles systématiques et préventifs. Cette démarche n'est pas nécessaire dans le cas de constatations inopinées réalisées sur plaintes de particuliers.

A S A C

PV de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019

Sur convocation émise le 13 juin 2019, l'ASAC s'est réunie à 20h30 dans la cour de la mairie.

Etaient présents :

- 11 personnes dont 5 membres du bureau
- 36 adhérents ont donné pouvoir.

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Le Président, Mr SCHOTS Thomas ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le Maire et aux adhérents présents. La séance débute à 20h50. Il propose de rajouter, à l'ordre du jour, la révision des cotisations des adhérents. Cette proposition est soumise au vote et obtient l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

A ce jour, 89 personnes sont inscrites à l'ASAC.

L'ASAC a participé à la brocante ainsi qu'à la fête foraine en offrant des tours de manège aux enfants du village.

ACTIVITÉ CHORALE

29 adhérents en section « chorale », activité assurée par Mr GANCHOU Thierry de Luzancy (77), le mercredi de 20 h 00 à 21 h 00.

Comme l'an dernier, les choristes, avec une participation plus importante, ont offert avec les enfants du RIP un concert dans la salle polyvalente de Sammeron. A noter que le nombre des enfants a doublé par rapport à l'année précédente.

Un second concert a été donné à Mauperthuis avec la chorale de la ville et celle d'Acapela de Coulommiers. Cette participation avait pour but de soutenir l'association Rétina France « Mille chœurs pour un regard ».

Le concert annuel s'est tenu en l'église de Signy-Signets le 14 juin 2019.

Le chef de chœur propose une reprise des cours le mercredi 18 septembre 2019 aux mêmes horaires. Il augmentera sa prestation de 5 € par personne et donc passera à un montant de 85 €.

ACTIVITÉ KARATÉ

15 adhérents en section « karaté », activité assurée par Mr MECREANT David, le mardi de 18 h 00 à 20 h 30 et exceptionnellement le jeudi (mêmes horaires).

L'activité s'est déroulée dans la salle de Sammeron (salle de Signy-Signets en réfection). Tous nos remerciements à cette commune.

Renouvellement des survêtements des karatékas avec une participation de L'ASAC.

Un jeune adhérent a combattu au championnat de Seine et Marne. La section karaté a participé à un inter club à Saint Germain sur Morin et également à une compétition à Nangis avec de bons résultats. Nos karatékas ont terminé en cinquième position.

Les cours reprendront le mardi 10 septembre aux mêmes horaires.

ACTIVITÉ RANDONNÉE

45 adhérents en section « randonnée », activité assurée par Mr SAINSARD Gilles, le dimanche (matin ou journée dès 9 h 00) et le samedi à la journée une fois par mois (8 h 00).

75 randonnées ont été effectuées (43 en ½ journée sur environ 12 km et 32 en journée sur une distance de 22 km).

En plus des randonnées dans notre région, 3 sorties ont été effectuées, une d'une semaine en juin 2018 en Alsace, une seconde en novembre 2018 à Dijon et une troisième en Baie de Somme le week-end de l'Ascension 2019.

Le rapport d'activité est voté à main levée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

M. Noël Culmet, trésorier de l'association présente les comptes détaillés des recettes et dépenses activité par activité ainsi que le budget de fonctionnement de l'ASAC. Le bilan financier ci-dessous :

Rapport financier 01/07/2018 au 01/07/2019

Opérations	Dépenses	Recettes	Solde
Solde au 01/07/18			3147,25
Karaté	2478,56	1392	
Chorale	2867,88	2600	
Randonnée	1430,18	1291	
ASAC fonct. général	877,62	2215	
Totaux	7654,24	7498	
Solde au 01/07/19			2991,01

Le rapport financier est voté à la majorité et une abstention.

AUGMENTATION DES COTISATIONS

Pour l'activité chorale :

Augmentation de 5 € du chef de chœur (de 80 à 85 euros), la cotisation des choristes à l'ASAC passe de 10 à 15 € et la participation de l'ASAC passe de 13 à 10 €. Le coût de l'activité chorale passe à 100 € par choriste.

Pour l'activité karaté :

Augmentation de 2 € pour l'adhésion (de 23 à 25 €), augmentation de 3 € pour participation à la ligue karaté. Le coût de la licence est de 37 € et la participation aux frais de route de David Mécréant est de 15 €. Soit pour les karatékas un coût global de 80 €.

Pour l'activité randonnée :

Augmentation de 2 € pour l'adhésion (de 6 à 8 €), augmentation de la licence de 1 € (de 26 à 27 €) soit 35 € par randonneur.

L'augmentation des adhésions à l'ASAC est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ASAC renouvellera sa participation au forum des associations de Sammeron début septembre, (date et heures à confirmer).

L'ASAC dispose d'une adresse mail à laquelle vous pouvez nous contacter : asac77640@gmail.com.

Un projet de randonnée rallye dans et autour du village de Signy-Signets est en cours de réflexion. Cette balade sera accessible à tout le monde et permettra de découvrir l'histoire et l'activité du village.

Nous remercions les adhérents pour leur participation active à cette assemblée ainsi que Mr le maire pour la subvention allouée à l'association.

Un compte rendu sera adressé à tous les adhérents par messagerie ou remis en mains propres. Les habitants de Signy-Signets pourront lire le compte rendu dans le prochain dialogue.

RECONDUCTION DES MEMBRES DU BUREAU

- Président : Mr SCHOTS Thomas
- Trésorier : Mr CULMET Noël
- Trésorier Adjoint : Mr LEGUIDEVAIS Marc
- Secrétaire : Mme EVERAERE Gill
- Secrétaire Adjoint : Mr SAINSARD Gilles

Les procurations pour les opérations sur le compte restent inchangées

- Le président : M. SCHOTS Thomas
- Le trésorier : Mr CULMET Noël
- La secrétaire : Mme EVERAERE Gill

L'assemblée générale s'est terminée autour du pot de l'amitié à 21 h 40.

Programme des randonnées

Décembre—Mars 2020



Les Randonneurs
de la Bécotte

Date	Randonnée	Distance	Difficulté *	Lieu de Rendez-vous	Animateurs	Observations	Identifiant Openrunner
Dimanche 08 Décembre	Espaces naturels	12,6 km	F	Parking du patis Quai Jacques Prévert prolongé Meaux (77)	Pascal		
Samedi 14 Décembre	Rando nocturne	8 km	F	Parking forêt de Choqueuse D402 - Jouarre (77)	Noël	Inscription pour le casse croute	
Dimanche 22 Décembre	Les carriers de Montménil	11,2 km	M	Parking de la salle des fêtes Rue des Pouplains - Saacy sur Marne	Gilles	5558263	
Dimanche 05 Janvier	Villeneuve le Comte	11 km	M	Eglise de Villeneuve le Comte (77)	Nathalie Valérie		
Dimanche 12 Janvier	Repas du Club + balade	10 km	F	Parking salle des fêtes Signy-Signets (77)	Noël	Inscription pour le repas	
Samedi 18 Janvier	Signy Signet	33 km	TD	Place de l'église Signy - Signets (77)	Robert		
Dimanche 19 Janvier	Entre Dhuys et Marne	12 km	M	Parking de l'église Saint Jean les deux jumeaux (77)	Noël		
Dimanche 02 Février	Les trois carrefours	12,3 km	F	Boulevard Lambert de Mée Farmoutier (77) (près du château d'eau)	Michel		
Du samedi 01 au 8 février	Séjour raquettes	6 jours	D	Destination à affiner	Robert	Sur inscription	
Dimanche 16 Février	De la ronde de l'eau de l'ocre	12,2 km	M	Parking du carrefour market Nanteuil les Meaux (77)	Pascal		
Samedi 22 Février	Bois le Roi	32 km	TD	Parking de la gare Bois le roi (77)	Robert		
Dimanche 01 Mars	Le bois des glands	12,5 km	M	Parking de l'église Maisoncelles en Brie (77)	Michel		
Samedi 07 Mars	Mareuil sur Ourcq	35 km	TD	Parking de la gare Mareuil sur Ourcq (77)	Robert		
Dimanche 08 Mars	Bout de Dhuys inversée	12 km	M	Parking rue de la croix de mission Cimetière de Jouarre (77)	Noël		
Dimanche 15 Mars	En longeant le Grand Morin	11,7 km	M	Parking place de la gare Esbly (77)	Gilles	5558746	
Dimanche 22 Mars	La traversée orientale	12 km	M	Parking avenue de la gare Trilport (77)	Pascal		
Dimanche 29 Mars	L'écomé	11 km	F	Parking église de Girmoutier (77)	Michel		

Remarques : Sauf avis contraire en colonne observations, le départ des randonnées est fixé à 9 h00

* F = Rando Facile M = Rando Moyenne D = Rando Difficile TD = Rando Très Difficile

Si vous souhaitez contacter un animateur de randonnée, rendez-vous sur le site www.rando-becotte.fr et en cliquant sur le lien facebook du club ou contactez moi. ☎ 01 60 23 46 09 / 06 17 60 38 47 ou ✉ gilles.sainsard@sfr.fr



Voici quelques mois, que l'automne nous enchante de ses couleurs flamboyantes, nos jeunes ont repris l'école et ont vaillamment défendu nos couleurs lors des Intervillages de Saint-Jean.



Les forains se sont installés le temps d'un week-end sur la place du village pour le plaisir des plus petits et des plus grands... un magnifique feu d'artifice a illuminé le ciel de notre village et notre magicien Cyrille, a amusé les plus jeunes d'entre nous.



Fêtes et cérémonies



Puis Halloween avec ses sorcières, monstres, et citrouilles, qui se promènent de nuit dans les rues en quête de bonbons.

La commission « vie associative » s'est réunie en octobre afin de mettre en place le planning des activités jusqu'à septembre 2020. Il se trouve en dernière page et est détachable.... Merci de le consulter et nous serons heureux de vous accueillir lors de nos prochaines manifestations.

Nous n'avons pas le budget de grosses communes, mais nous faisons en sorte de de vous réunir et d'organiser des manifestations régulièrement afin de générer un peu de lien social entre Signatiens.

Pour garder les bonnes habitudes, un loto au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose, a qui nous avons remis la somme de 550 €.



Et avant de basculer en hiver, nous avons convié les enfants de 10 ans et moins ainsi que nos aînés à venir le 14 décembre partager un moment convivial, au cours duquel, le Père Noël a fait son apparition pour remettre aux plus sages d'entre vous quelques cadeaux. Certes, c'était en avance, mais son planning est très chargé et c'était le seul créneau qu'il avait de disponible pour récompenser les plus sages d'entre vous.

Nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous et espérons de tout cœur que vous puissiez passer ces moments magiques accompagnés de vos proches.

Puis, nous basculerons vers une nouvelle année, synonyme de « bonnes résolutions »...



IL VOUS RESTE UN PEU DE TEMPS, VENEZ NOUS REJOINDRE, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

LAISSEZ VOS COORDONNÉES EN MAIRIE.

ENSEMBLE, C'EST PLUS FACILE.



LA MUTUELLE COMMUNALE À SIGNY-SIGNETS

MUTUELLE ?

C'est une Complémentaire Santé pour une couverture optimale des dépenses liées aux soins médicaux.

COMMUNALE ?

Le Conseil Municipal pourrait agir pour proposer une aide à tous les Signaciens (en résidence principale) et s'engager pour mettre en place une **solution santé solidaire**, afin de permettre à ses administrés de se soigner à moindre coût.

LA MUTUELLE COMMUNALE propose une **offre promotionnelle** car l'accès à la santé est de plus en plus coûteux.

L'assureur aux côtés duquel nous pourrions nous engager propose « trois formules » :

- Ma santé 100%
- Ma santé 125%
- Ma santé 150%

sur la base du tarif de convention (soit 25€ pour une consultation chez le médecin généraliste) et sur le tarif « Ma Santé » en cours à la date d'émission du contrat individuel.

Et sur la base de ces trois formules, « 3 modules exceptionnels » :

- Module Hospi : Meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière.
- Module Optique et Dentaire : Remboursements plus importants sur ces postes récurrents.
- Module Confort : Meilleure prise en charge des consultations de spécialistes et de médecine douce. Meilleure prise en charge des prothèses auditives. Médicaments à vignette orange remboursés. Cures thermales incluses.

Les administrés bénéficieraient d'une remise sur les tarifs en vigueur dans cette société d'assurance :

- moins 25% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- moins 25% pour les travailleurs non-salariés ou non agricoles
- moins 15% pour les autres

Chaque habitant de notre commune pourra souscrire ou adhérer à cette offre sans questionnaire de santé ni limite d'âge, et à ce que la réduction soit liée au contrat même en cas de déménagement de l'assuré.

CONCRÈTEMENT ?

- Vous manifestez votre intérêt pour cette MUTUELLE COMMUNALE à la Mairie,
- La Commune organisera une réunion publique d'information en présence de l'Assureur,
- Vous pourrez obtenir un rendez-vous individuel avec un professionnel qui vous aidera à déterminer si vous affilier à cette Mutuelle serait intéressant pour vous.
- Ces premières démarches n'entraîneront pas d'engagement anticipé de votre part.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CE PROJET, MERCI DE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE DE SIGNY-SIGNETS.



TRAVAUX

Réhabilitation de la salle polyvalente

Projet initial

Notre salle polyvalente était d'une ancienne constitution et les isolations thermique et phonique étaient défectueuses. Le sol de la salle était très compliqué d'entretien. Je n'oublie pas le souci d'accessibilité de cet établissement recevant du public. La toiture était également ancienne et fatiguée mais le chiffrage de l'architecte nous a fait reporter à une phase ultérieure les travaux de toiture.

Le projet retenu prévoyait donc de revoir les circulations pour une meilleure accessibilité, une isolation thermique aux normes actuelles, un travail en profondeur sur la gestion du bruit à l'intérieur et vers l'extérieur, l'utilisation de matériaux sains (bois, chanvre, lin, aluminium). Au niveau de la salle des associations, l'ancien préau allait être transformé en deux espaces de rangement.

Le projet était coûteux et nous avons recherché et obtenu les financements complémentaires indispensables à hauteur de 80 % du montant HT (TVA récupérée presque totalement 2 ans après).

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

Travaux (HT)	497 590,16 €
TVA	99 518,03 €
Travaux (TTC)	597 108,19 €

RECETTES

Département (21,10 %)	105 000,00 €
Région (27,13 %)	135 000,00 €
Etat (31,77 %)	158 072,13 €
TVA (à provisionner)	99 518,03 €
Autofinancement	99 518,03 €

Entreprises retenues

01 - Maçonnerie	Claude LEBLANC (Charly sur Marne)
01A - Chaux, Chanvre	BURIN PENET (Boissy le Chatel)
02 - Plâtrerie	ITG (Dammarie les Lys)
04 - Charpente, menuiseries extérieures	CORCESSIN (Choisy en Brie)
05 - Menuiseries intérieures métalliques	DAVID et fils (Villiers Saint Denis)
06 - Menuiseries intérieures	PETIT RYCKAERT (Jouarre)
Suite à la défaillance de l'entreprise retenue, le lot 06 a dû être réparti entre les lots 02 et 04 à partir de mai 2019.	
07 - Sols souples peinture	FELDIS et LEVIAUX (Melun)
08 - Chauffage Plomberie Ventilation	TIV Maintenance (Fontenay Trésigny)
09 - Electricité	FC ELEC (Signy-Signets)

Le choix de la municipalité était d'ouvrir ce chantier au maximum aux entreprises locales. Pour ce faire, le chantier a été réparti en 10 lots. Il aura fallu 3 phases d'appels d'offres pour enfin retenir les entreprises qui allaient travailler sur le chantier. Le premier appel d'offres était infructueux sur la quasi-totalité des lots soit par absence de candidats soit par des propositions chiffrées pour le moins farfelues tellement elles étaient anormalement élevées par rapport au chiffrage de l'architecte. La décision a été prise de relancer une nouvelle consultation sur la totalité des lots. La deuxième phase a permis d'avoir pour certains lots des propositions techniques et financières convenables. La troisième phase a consisté à rechercher des entreprises pour les lots non pourvus.

Déroulement du chantier

Ce chantier était prévu pour durer 6 à 8 mois avec les premiers travaux en septembre 2018. Pendant la durée du chantier, la cantine scolaire a été délocalisée à Sammeron, les locations ont été suspendues et l'activité des associa-

tions a été modifiée (la chorale chantait dans l'église, les anciens étaient accueillis dans la cuisine de l'atelier communal et le karaté a été accueilli dans la salle polyvalente de Sammeron).

La phase de démolition est intervenue rapidement et s'est passée sans problème.



La phase suivante a consisté à préparer la future nouvelle entrée principale : démolition du mur et mise en place de la charpente en bois du sas d'entrée.



Ensuite est venu le tour de la pose des nouvelles portes et fenêtres extérieures a ensuite pris le pas. Outre une meilleure isolation thermique et phonique, la pose des nouvelles baies vitrées apportera une meilleure luminosité.

En enlevant son doublage, les défauts de la toiture existante sont apparus. Il était devenu manifeste que nous ne pouvions pas laisser les choses en l'état et que le changement de la toiture ne pouvait pas être reporté. Le chantier a donc été mis en suspens le temps que nous fassions intervenir l'entreprise DEMOLAF spécialisée dans le désamiantage pour découvrir la salle puis l'entreprise LEBLANC pour la couverture en bac acier.



Une fois la toiture posée, il y a eu une période de flottement pendant laquelle les entreprises n'intervenaient pas alors qu'elles pouvaient le faire. Mais n'ayant pas reçu les ordres de service du maître d'œuvre pour reprendre, elles s'étaient positionnées sur d'autres chantiers. Il a fallu sonner le rappel une première fois.

Les électriciens et les plombiers sont intervenus pour positionner les réseaux. Les menuisiers sont venus pour terminer l'installation des ouvrants. L'entreprise en charge des menuiseries intérieures brille par son absence et cela bloque nombre d'entreprises qui doivent se coordonner avec elle.

A partir du mois d'avril, il a fallu imposer un discours offensif pour remobiliser les entreprises. Le pilotage du chantier par le maître d'œuvre était trop souple alors la mairie a dû « muscler » son discours et redire à de nombreuses reprises que l'objectif d'une ouverture à la rentrée de septembre n'était absolument pas négociable.

En mai, la mairie apprend que l'entreprise en charge des menuiseries intérieures déclare forfait et ne sera pas en mesure d'assumer la part du marché qui était la sienne. La partie la plus désagréable est que cette situation était connue du maître d'œuvre depuis février mais qu'on le sait officiellement qu'en mai et qu'il faut agir et réagir pour que le chantier qui a déjà pris beaucoup de retard n'en prenne pas davantage et maintenir une ouverture à la rentrée pour la cantine scolaire. Des arbitrages sont

faits et le lot 06 est réparti entre les lots 02 et 04. Les délais d'approvisionnement sont très serrés pour être encore dans les délais. Des concessions sont faites par rapport au projet initial pour garantir cette livraison au 1^{er} septembre.

Les mois de juin, juillet et août seront les mois les plus denses pour toutes les entreprises. Certaines fermant en août, l'enchaînement a été très serré parfois.



Flocage du béton de chanvre...



Doublage avec les plaques en plâtre (dans la grande salle en haut et dans le hall d'entrée à droite).



Pose du bardage en bois autour de la salle polyvalente.



Pose du linoléum (ci-dessus) et premiers allumages des nouveaux luminaires... (ci-dessous).



Toutes les entreprises étaient présentes la semaine avant la rentrée et ont mis un véritable dernier coup de collier pour que les élèves du regroupement pédagogique puissent être accueillis dans des conditions décentes.

Tout n'était pourtant pas parfait et la réunion de réception de chantier du 1^{er} octobre a listé de nombreux points à reprendre. Pour autant, l'essentiel est fait et il reste aujourd'hui à batailler pour que les finitions ne soient pas méprisées par les entreprises concernées par les réserves.

Résultat

Voici comment est la salle polyvalente aujourd'hui :



Une entrée commune à la salle polyvalente et à la salle des associations...

Ci-dessous une vue de la salle des associations beaucoup plus lumineuse, avec des sanitaires aux normes d'accessibilité et avec deux espaces de rangement précieux pour les manifestations communales.



La salle polyvalente est également beaucoup plus lumineuse. Les matériaux et les couleurs choisies font que cette salle est beaucoup plus chaleureuse qu'auparavant. L'acoustique y est considérablement améliorée pour le confort de tous les usagers.



Ce qu'il reste à faire...

Au titre du chantier initial, à ce jour...

- ◆ Il reste à finir le ravalement. Après quelques mésaventures, l'entreprise a repris cette tâche tardivement dans une période où les températures extérieures sont peu propices à la réalisation des enduits prévus pour la salle. La suite et la fin auront lieu au moment des vacances de printemps.
- ◆ À l'intérieur, l'enduit en chanvre faïencé devra être repris durant les mois d'été. L'existant sera pioché, une couche de 13 mm sera projetée avant d'être talochée en espérant que le séchage se fera correctement cette fois-ci.
- ◆ L'entourage en bois des portes et fenêtres métalliques devrait être installé prochainement.
- ◆ Il y a une liste d'imperfections faisant l'objet de réserves à la réception qui devront être reprises puis levées rapidement.

Dans la continuité du chantier mais en dehors administrativement de celui-ci, on a prévu :

- ◆ Quelques réglages et adaptations électriques.
- ◆ L'habillage des poteaux côté cuisine en bardage bois.
- ◆ La pose de faïence dans les toilettes. S'agissant d'un établissement recevant du jeune public chaque jour, il a été convenu qu'il fallait proposer des conditions plus favorables à l'entretien en anticipant les usages.

Philippe FOURMY

TRAVAUX

Accessibilité de la mairie et de l'école

L'accessibilité des établissements recevant du public est un sujet sur lequel la commune investit chaque année dans le cadre de l'agenda d'accessibilité voté en conseil municipal. Ce document sert de base à l'évaluation par les services de l'Etat des efforts faits par les communes pour se mettre aux normes. Cette année, nous avons investi notamment sur le changement des

portes du bâtiment de la mairie. Les portes à double battant ont été remplacées par des porte à battant simple. Un effort esthétique a été fait pour faire en sorte que l'aspect soit le plus proche de ce qui existait jusqu'à présent. C'est l'entreprise DAVID et fils qui a réalisé ces travaux.



TRAVAUX

Préau de l'école



Le préau de l'école était très ancien et sa forme laissait craindre un affaissement prochain.

La toiture en amiante a été enlevée en même temps que celle de la salle polyvalente par l'entreprise

DEMOLAF, la charpente en bois a été réalisée et posée par l'entreprise CORCESSIN et la toiture en bac acier (identique à celle de la salle polyvalente) a été posée par l'entreprise LEBLANC.

TRAVAUX

Peinture de l'école

Durant l'été, le cantonnier de la commune a repeint la classe de Madame LEVEQUE, classe située au rez-de-chaussée de la mairie.

Des travaux pour mettre aux normes PMR (Personne à mobilité réduite) les toilettes de cette même classe ont été réalisés également durant l'été avec l'aide des services techniques de la mairie de Sammeron.



Compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2019



L'an deux mille dix neuf, le jeudi 20 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Signy-Signets, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : M. FOURMY Philippe, M. LEMOINE Didier, Mme LELOIR Virginie, Mme TERRE Frédérique, Mme COTTRET Myrienne, M. HERVE Mathieu, M. LE GUIDEVAIS Marc.

Absents excusés et représentés : Mme NAJAR Marie-Thérèse représentée par Mme LELOIR Virginie, M. CARPENTIER Michel représenté par M. LEMOINE Didier.

Absentes : M. BRANDENBURG Marc, Mme DE SOUSA Séverine, Mme CLEMENTE Emmanuelle.

Secrétaire : M LE GUIDEVAIS Marc.

1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOM- MIERS PAYS DE BRIE

M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5216-5 et L5211-17,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en particulier ses articles 64, 66 et 100 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Seine-et-Marne,

Vu la délibération en date du 17 avril 2019 du conseil communautaire portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie d'apporter un service de qualité à l'ensemble des habitants de son territoire et d'harmoniser l'offre de

services publics,

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté d'agglomération, dans cette perspective, de prendre la compétence optionnelle relative à la création et la gestion de maisons de services au public,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté d'agglomération d'engager une démarche de labellisation en MSAP englobant notamment deux antennes à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre, sur la base des Points d'Accès aux Droits existants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR :

• **Prendre la compétence optionnelle 5-2-4 « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;**

• **Approuver la modification des statuts relative à la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de**

service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;

• **Notifier cette modification aux communes membres pour validation et mise en œuvre dans un délai de trois mois ;**

• **Autoriser le Président ou son représentant, dans ce cadre, à signer tout document relatif à la démarche de labellisation, en particulier la convention-cadre de partenariat et les avenants y afférant.**

2 – ENTRETIEN DES BASSINS DE RÉTENTION

Une proposition d'entretien des bassins de rétention a été envoyée à la mairie par M. Duflocq de la SCEA de la Lisière. Il propose cet entretien pour un montant annuel de 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR accepter la proposition d'entretien des bassins de rétention par la SCEA de la Lisière au prix de 500 € HT annuel.

3 – RÉSILIATION DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE PETIT RYCKAERT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché de travaux passé avec l'entreprise PETIT RYCKAERT pour l'aménagement de la salle communale - lot 06 Menuiseries intérieures, notifié le 19 Juin 2018.

Il précise que l'entreprise PETIT RYCKAERT fait l'objet d'un jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, par le Tribunal de Commerce de MEAUX, en date du 11 mars 2019.

Maître GUILLOUET, Mandataire Judiciaire à MEAUX, a précisé, par courrier en date du 16 mai 2019, qu'elle ne s'opposait pas à

la résiliation du marché, sous réserve de la décision de l'entreprise.

De son côté, l'entreprise PETIT RYCKAERT, par courriel en date du 1^{er} juin 2019, a fait part de son souhait de ne pas honorer ses engagements.

Compte tenu de ce qui précède, il a été décidé de procéder à la résiliation du marché de l'entreprise PETIT RYCKAERT, conformément à l'article 46 du CCAG TRAVAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR :

- Prendre acte de la résiliation du marché de l'entreprise PETIT RYCKAERT,
- Autoriser M. le Maire à signer

tous documents utiles à la reprise et mise en œuvre des travaux objet du lot 06 Menuiseries intérieures, en remplacement de l'entreprise PETIT RYCKAERT.

4 – DOSSIER FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire est finalisé et va pouvoir être transmis à la Fondation du Patrimoine pour étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 20 septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Signy-Signets, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : M. FOURMY Philippe, M. LEMOINE Didier, Mme LELOIR Virginie, Mme TERRE Frédérique, Mme COTTRET Myrienne, M. HERVE Mathieu, M. LE GUIDEVAIS Marc.

Absents excusés et représentés : Mme NAJAR Marie-Thérèse représentée par Mme COTTRET, M. BRANDENBURG Marc, représenté par M. LE GUIDEVAIS, M. CARPENTIER Michel représenté par Mme LELOIR Virginie.

Absentes : Mme CLEMENTE Emmanuelle, Mme DE SOUSA Séverine.

Secrétaire : M LEGUIDEVAIS Marc.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 – SIGNATURE DES AVENANTS AU MARCHÉ DES ENTREPRISES POUR LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet **Réhabilitation de la salle communale, de la**

salle des associations et d'un local communal.

Il rappelle la résiliation du marché de l'entreprise PETIT RYCKAERT et la reprise d'une partie des travaux par l'entreprise ITG, ainsi que les modifications demandées en cours de chantier et précise qu'il convient d'établir un avenant au marché des entreprises suivantes :

LOT 1 - MAÇONNERIE – TERRASSEMENT – CARRELAGE
Entreprise **LEBLANC**

Pour mémoire Montant HT de l'avenant n°1 : 1 311,45 € HT

Montant HT de l'avenant n°2 : 2 183,03 € HT

soit 4,40% d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 1 : 81 923,02 € HT

LOT 2 - PLATRERIE
Entreprise **ITG**

Pour mémoire Montant HT de l'avenant n°1 : 5 744,00 € HT

Montant HT de l'avenant n°2 : 8 867,50 € HT

soit 46,04% d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 2 : 46 349,50 € HT

Montant total des avenants validés antérieurement : 44 055,45 €

Montant total des avenants objet de la présente délibération : 11 005,53 €

soit 14,40 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 437 534,84€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR Autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus.

2 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Il est rappelé que dans le cadre d'un souci de diminution des dépenses publiques et de la coordination de l'action intercommunale, la Communauté d'agglomération a lancé un marché à bons de commande afin de procéder à des achats de travaux liés à la voirie et à ses dépendances des communes souhaitant y adhérer.

Afin de pouvoir procéder à la mise en application de ce futur marché qui est en cours d'attribution, il est proposé une convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières entre la Communauté d'agglomération et les communes voulant adhérer au marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR :

- Adhérer au marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales avec la

Communauté d'Agglomération,

- Autoriser M. le Maire à signer la convention.

3 – PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE ISSUE DE LA FUSION

Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°70 du 5 juillet 2019 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu la délibération n°2019/67 du 19 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a décidé de saisir la Préfète en vue de mettre en œuvre la procédure de fusion de la communauté de communes du Pays Créçois en son périmètre réduit à 12 communes et de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°19/40 du 19 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Créçois a décidé, en les mêmes termes, de mettre en œuvre la procédure de fusion

Vu le rapport explicatif, les études d'impact et les projets de statuts de la communauté d'agglomération annexés à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR :

- Emettre un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- Approuver les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,
- Approuver la répartition des sièges en application de

l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

- Autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Une délibération est nécessaire afin d'intégrer les travaux et leurs frais d'études aux comptes lorsqu'ils ont démarré ou sont terminés.

Recettes Investissement :

2031 : 67.935,08 €

2033 : 5.941.83 €

2313 : 5.667,12 €

2318 : 25.968,96 €

Dépenses Investissement :

21534 : 2.526,00 €

21318 : 32.487,62 €

2313 : 67.897,01 €

2138 : 2.426,44 €

2152 : 176,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR Accepter la Décision Modificative n°1 détaillée ci-dessus.

5 – FERMETURE D'UNE LIGNE DE SMUR DE NUIT À L'HÔPITAL DE MEAUX

Un courrier du personnel paramédical gréviste du SAU de l'hôpital de Meaux a été adressé à tous les Maires afin d'éviter la fermeture d'une ligne de SMUR de nuit à l'hôpital de Meaux.

Il est expliqué dans ce courrier que « cette fermeture engendrera une perte de chance pour nos administrés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR SOUTENIR le personnel paramédical gréviste du SAU de l'hôpital de Meaux afin d'éviter la fermeture d'une ligne SMUR de nuit.

6 – FUSION SMAEP CRÉCY / SIVOM DE BOUTIGNY

Une délibération a été prise lors du dernier Conseil

Communautaire pour accepter l'intégration de tous les syndicats inclus dans le périmètre de l'agglomération qui ont la compétence « eau potable ».

Le SMAEP de Crécy étant concerné, a demandé une fusion avec le SIVOM de Boutigny pour ne pas avoir à donner sa gestion à la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR Emettre un avis défavorable à la fusion SMAEP Crécy / SIVOM de Boutigny.

7 – CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise avec le Centre de Gestion pour les contrats d'assurance statutaire. Le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2020, le Centre de Gestion doit refaire une mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR Confier au Centre de Gestion le soin d'agir pour le compte de la commune, la remise en concurrence du Contrat-Groupe arrivant à échéance le 31 décembre 2020 dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert.

8 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Travaux Salle Polyvalente : Le ravalement extérieur côté Stade vient d'être pioché jusqu'à la maçonnerie. Les plinthes sont peintes et le vestiaire a été installé dans le hall d'entrée. Un devis a été sollicité afin de réaliser l'aménagement extérieur avec un cheminement PMR et une place handicapé.

Plan Local d'Urbanisme : L'enquête publique a démarré depuis le lundi 16 septembre et se terminera le 21 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.



Compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 13 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Signy-Signets, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : M. FOURMY Philippe, Mme NAJAR Marie-Thérèse, M. LEMOINE Didier, Mme TERRE Frédérique, Mme COTTRET Myrienne, M. HERVE Mathieu, M. LE GUIDEVAIS Marc.

Absents excusés et représentés : Mme LELOIR Virginie représentée par M. LE GUIDEVAIS Marc, M. BRANDENBURG Marc représenté par M. LEMOINE Didier.

Absentes : Mme CLEMENTE Emmanuelle, Mme DE SOUSA Séverine. et M. CARPENTIER Michel

Secrétaire : M HERVE Mathieu.

1 – RECONDUCTION DES DÉLÉGUÉS APPELÉS À SIÉGER AU 1^{ER} JANVIER 2020 AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

M. Le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois,

Considérant que selon la répartition du droit commun le nombre de conseillers communautaires pour la commune de Signy-Signets est de 2,

Considérant les conseillers communautaires élus en 2014 : M FOURMY, Délégué Titulaire, et Mme NAJAR, Déléguée Suppléante.

Informe le Conseil Municipal de la reconduction de ces Délégués appelés à siéger au 1^{er} janvier 2020 au sein de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERNES

Comme chaque année, la commune verse à certaines associations une subvention pour permettre à celles-ci de fonctionner. Il convient donc de voter pour quelles associations la commune souhaite attribuer une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR Accorder une subvention aux associations suivantes : Comité Départemental Handisport 77 (50€), Ass. Des Donneurs de Sang Bénévoles de Meaux (50€), Ass. Brie Bocagère Entraide (100€), Ass. Française contre les Myopathies (100 €), Les Restos du Cœur (50 €), U. S. C. J. U. S. S. Football (871,50 €), Ass. France Alzheimer S & M (100 €) et Ass. Française des Sclérosés En Plaques (100€)

3 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts

de charges du 25/09/2019,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission »,

M. le Maire propose d'approuver le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR Approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération

Coulommiers Pays de Brie du 25 septembre 2019.

4 – FRAIS JEUX INTERVILLAGES 2019

Suite à l'organisation des jeux Intervillages 2019, la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux a avancé les frais qui s'élèvent à la somme de 2.013,48 € (arrondis à 2.000 €). Il convient donc de rembourser la somme de 400 € (2.000 € répartis sur les 5 communes) à la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 9 voix POUR Rembourser la somme de 400 € à la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux suite à l'organisation des Jeux Intervillages 2019.

5 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Acquisition d'un radar pédagogique : M. le Maire propose de faire l'acquisition de deux radars pédagogiques sur la commune. Le tarif serait de 1.200 € HT environ l'unité.

P. L. U. : Suite à l'enquête publique, M. le Commissaire a transmis une synthèse des observations comprenant diverses interrogations. Une réponse lui a été apportée. Nous attendons donc la remise de son rapport.

Arrêté Municipal : M. le Maire informe le Conseil qu'un arrêté municipal a été pris obligeant les chiens à être tenus en laisse sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Compte-rendu du conseil syndical du 14 octobre 2019



L'an deux mille dix neuf, le lundi 14 octobre à 20 heures et 30 minutes, le Syndicat Intercommunal s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie de Sammeron sous la présidence de Monsieur VUILLAUME Didier.

Présents : M. VUILLAUME Didier, M. ARNOULT François, M. DESWARTE Philippe, Mme MACARTY Laure, Mme LELOIR Virginie, Délégués Titulaires, Mme NICOLAS Michèle, Mme JEAN-LOUIS Camille, Déléguées Suppléantes.

Absents excusés et représentés : M. LE GUIDEVAIS Marc, Délégué Titulaire, représenté par Mme LELOIR Virginie.

Absents : M. FOURMY Philippe, M. FREYRI Jean, Mme DESBROUSSE Anne-Marie, M. RICHARD Jean-François, Melle LEFEVRE Aurore, Mme POZO Delphine, Délégués Titulaires, M. BEZARD Jean-Marc, M. BRANDENBURG Marc, Mme CLEMENTE Emmanuelle, Mme LOZACH Joëlle, M. DE CUYPERE Alain, Mme LETERRIER Corinne, Délégués Suppléants.

Secrétaire de séance : Mme LELOIR Virginie.

- ♦ Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des membres présents par 8 voix POUR accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Florence JOSSE VETAULT, Receveur Municipal.
- ♦ Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des membres présents par 8 voix POUR autoriser M. le Président à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.
- ♦ Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des membres présents par 8 voix POUR Verser la somme de 2.000 € à l'école de Signy-Signets pour la participation au voyage scolaire « Futuroscope ».
- ♦ Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des membres présents par 8 voix POUR Rembourser à chaque commune le montant des frais du personnel communal.
- ♦ Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des membres présents par 8 voix POUR Verser la somme liée à la scolarisation d'un enfant à la commune de la Ferté-sous-Jouarre pour l'année 2019/2020.

Ambiance Isolation Fermeture

MENUISERIES
ALU - BOIS - PVC
VOLETS
PORTAILS
PORTES
de GARAGE
VERANDAS
STORES
VITRAGES

Zone industrielle de Sept-Sorts
rue de la Merlette
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01.60.32.23.30
Email : aifsart@orange.fr



S.A.R.L.
AFONSO

Entreprise Générale
du bâtiment

NEUF - RÉNOVATION

3, rue Robert Soulat - 77640 Signy-Signets
Tél. : 01 60 22 46 50

Denogean Père & Fils



Neuf et rénovation
40 ans d'expérience

PEINTURE
RAVALEMENT
DÉCORATION

REVÈTEMENTS SOLS et MURS

denogean2@wanadoo.fr
88, rue de Metz - 77260 SAMMERON

RM 364 136 420

01 60 22 40 04

GARAGE MARTIN



MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
DEPANNAGE - PRET VEHICULE DE COURTOISIE
PASSAGE AU MARBRE

MORAS
77580 PIERRE LEVÉE

TEL : 01 60 22 37 80

E-MAIL : martin-garage@wanadoo.fr

HabiMat

Habillement Matériel

Tous vêtements de travail
professionnels et particuliers

Uniformes - Blouses - Chaussures de sécurité
Vestes - Costumes - Couvres chef - Etc

33 avenue Franklin Roosevelt LA FERTE-SOUS-JOUARRE
Tél. 01.60.24.23.40
www.habimat.fr

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

SECURITEST

15 Avenue Franklin-Roosevelt
LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 06 82

LMG

MENUISERIE DU GLAIRET
Depuis 1991

Fenêtres - Portes - Volets - Portes de garage
Portails - Vérandas - Pergolas Bioclimatique -
Cuisines aménagées - Remplacement de vitrage

01 60 22 39 78

La Ferté s/s Jouarre - Meaux
www.lmg-menuiserie.duglairet.com
61 Av. Franklin Roosevelt - 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

TOUTE
CONTRE-VISITE
GRATUITE

TARIF
UNIQUE
TOUS VEHICULES

Centre équipé d'une piste
pour véhicule de collection et spécifique

VENEZ AVEC LE SOURIRE
ET LE CAFE VOUS SERA OFFERT !!

01 60 22 30 32
Z.I - LA FERTE SOUS JOUARRE

Sénett

NETTOYAGE INDUSTRIEL
AU SERVICE DES
PARTICULIERS

ENTRETIEN REGULIER OU PONCTUEL DES LOCAUX - VITRES -
VERANDAS - MOBILIER URBAIN - LESSIVAGE - REMISE EN ETAT DES
SOLS - TRAITEMENT DES SOLS SOUPLES - ...

PORTABLE : 06.20.66.86.39
TEL : 01.60.22.23.34
e-mail : senettnettoyage@sfr.fr

Gérante : Françoise SADKOWSKI

**PIERRE SOLIVEAU
ET FILS**

Electricité
Isolation
Rénovation
Plomberie
Sanitaire
Chauffage

à votre service depuis 1976

Vous accompagnez pour TOUTS vos besoins
en Rénovation Générale intérieure

01.60.22.30.42 **www.soliveau.fr**
47, Rue de Condé 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE
48, Rue de l'Hêtre 77750 ORLY SUR MORIN

**PEINTURE
DECORATION**

Revêtements Sols & Murs - Vitrerie
Ravalements

ENTREPRISE

Hervé PINEAU
77640 JOUARRE
01.60.22.81.94 - 06.76.35.21.82

**COIFFURE
MIXTE
XL
CREATION**

35, rue des Pelletiers
17200 La Ferté-sous-Jouarre
01 60 22 02 10

Un spécialiste à
votre service

M. FORTIER
ENTREPRISE GÉNÉRALE

4, PLACE DE L'ÉGLISE
77260 USSY-SUR-MARNE
Tél/FAX : **01 60 22 82 69**

RÉNOVATION
NEUF
ÉLECTRICITÉ
MAÇONNERIE
GÉNÉRALE
CARRELAGE
PEINTURE
COUVERTURE
PLOMBERIE

L'Artisanat
Président de l'Ordre de France

AnBrun

Coiffure Mixte

3 place de l'hôtel de ville
77260 la ferté sous jouarre
01 60 22 36 43

TEDY-CHAUS

CHAUSSURES FEMME-HOMME-ENFANT - MAROQUINERIE
www.tedychauss.com

Femme-enfant
Tamaris
Un tour de ville
Marco Tozzi
Babybotte
La Tropicane

Femme-homme
(special pieds serrés)
Hirica
TBS
Méphisto
Rieker
Rohde

à la Ferté sous Jouarre 77260
14 rue Michel Fauvet 31 rue des Pelletiers
01 64 33 27 98 01 60 23 79 74

RENOV TRANSMISSIONS
Vente de cardans en échange standard

18 rue des Néfliers
77640 Signy Signets
Tél : 01.60.25.52.91 Port : 06.47.32.06.13
E-mail : renov.transmission@gmail.com

SEWA SAS BLANCHARD

Produits pour l'Agriculture

Tél : 01.60.22.14.83 Fax : 01.60.22.73.50
La Hennequinerie
77640 SIGNY - SIGNETS

AR
COIFFURE

Coiffeur Visagiste Make-up

29 rue des Pelletiers
77260 La Ferté sous Jouarre
Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 18h
Nocturne le vendredi jusqu'à 20h

5LF

FRUITS & LEGUMES

13 Bis AV F.
Roosevelt

Viande Chevaline

**BOUCHERIE
DES GOURMETS**

BLACK ANGUS
VOTRE BOUCHERIE TRADITIONNELLE
LA FERTE-SOUS-JOUARRE
36 av. Franklin Roosevelt
Tél. : 01 60 61 89 22 - Port. : 06 74 10 46 26

Ouvratures :
le lundi et du mercredi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 15h à 19h.
le samedi de 8h à 19h, sans interruption
le dimanche : de 8h à 13h.
Ferme le mardi

**Primpes
Fonction
Fonction**

MARBRERIE

UNE ENTREPRISE
PROCHE DE VOUS

Ecouter
Conseiller, aider
C'est notre métier

PERMANENCE TELEPHONIQUE 24h/24 - 7j/7

Organisation complète des funérailles - Rapatriement de corps avant mise en bière
Marbrerie - Tous travaux cimetières - Articles funéraires de toutes confessions
Contrat prévoyance décès

29 bis, avenue Franklin Roosevelt
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE
01 60 22 65 65

PROGRAMME

DES FESTIVITÉS

2020

18 JANVIER 2020

**SPECTACLE DE MAGIE EN VUE DE
FINANCER UN VOYAGE
AU FUTUROSCOPE
POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE.**



29 FÉVRIER 2020

**CARNAVAL ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION PARENTHÉ
AU PROGRAMME CRÊPES ET
GAUFRES**



12 AVRIL 2020

PÂQUES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE



10 MAI 2020

COURSE CYCLISTE



19 JUIN 2020

**CONCERT DE LA CHORALE
À L'ÉGLISE**



21 JUIN 2020

**UNE FÊTE DE LA MUSIQUE
EST ENVISAGÉE**



27 JUIN 2020

**KERMESSE DE L'ÉCOLE
(À CONFIRMER)**



28 JUIN 2020

BROCANTE

6 SEPTEMBRE 2020

INTERVILLAGES À SIGNY-SIGNETS



12-13-14 SEPTEMBRE 2020

FÊTE DU VILLAGE

